



**Fédération SUD Éducation**  
17, bd de la Libération, 93200 St Denis  
■ Tél. : 01 42 43 90 09 ■ Fax : 09 85 94 77 60 ■  
fede@sudeducation.org ■ www.sudeducation.org



Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, 110 rue de Grenelle 75007 Paris

Madame la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 1 rue Descartes, 75231 Paris Cedex 05

Monsieur le ministre de l'Intérieur, Place Beauvau, 75800, Paris

Madame la ministre de la Fonction Publique, 139, rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12

Saint-Denis, le 27/06/2014

**Objet : Préavis de grève**

Mesdames et Messieurs les ministres,

La Fédération des syndicats SUD éducation dépose auprès de vous, conformément à la législation en vigueur, un préavis de grève couvrant ***du lundi 7 juillet 2014 au dimanche 28 septembre 2014 inclus***, pour l'ensemble des personnels travaillant dans les établissements scolaires (enseignant-es, enseignant-es-chercheurs-chercheuses et chercheurs-chercheuses, IATOSS, ITA et personnels éducatifs, titulaires ou précaires, de droit public ou de droit privé, employé-es par le ministère de l'Éducation Nationale, le Ministère de l'enseignement Supérieur et de la recherche, le Ministère de l'intérieur, de l'outre mer et des Collectivités Territoriales, ou le Ministère de la fonction publique ; une négociation préalable a eu lieu le 22 mai 2014 pour les personnels exerçant des fonctions d'enseignement dans une école maternelle ou élémentaire publique), qui se mobiliseront :

- Pour le retrait de la loi dite de refondation, notamment la réforme des rythmes scolaires ;
- Contre la circulaire sur les nouveaux critères de régularisation des sans papiers du 28 novembre 2012 et la circulaire de lutte contre l'immigration irrégulière du 11 mars 2013 qui n'ont pas, dans la plupart des cas, résolu les problèmes dramatiques que vivent les jeunes scolarisés sans papiers et leurs familles. Pour les droits fondamentaux des étrangères et étrangers qui sont menacés : droits à la santé, à l'éducation, à la vie privée et familiale (regroupement familial et mariages des sans-papiers) et droit d'asile ;
- Pour le maintien d'un réel service public national de l'éducation, contre les inégalités scolaires sur le territoire, contre la territorialisation des missions de l'école notamment à travers les PEDT, contre toute décentralisation du service public de l'orientation, de la carte de l'enseignement professionnel, contre l'oral de rattrapage du bac professionnel sous sa forme actuelle, les CCF ; contre le passage des nouvelles épreuves orales de langues au baccalauréat général, qui remettent en question le caractère national du diplôme ;

- Pour l'abrogation des contre-réformes du précédent gouvernement (socle commun, Livret personnel de compétences, réformes des 3 lycées, des STI, multiplication des stages en alternance dans l'enseignement professionnel, LRU, RCE, modification du statut des enseignant-es chercheurs-chercheuses) et du gouvernement actuel (rythmes scolaires, loi Fioraso sur l'enseignement supérieur et la recherche). Pour l'abandon du protocole d'inspection des CPE, projeté par l'IGEN établissements-vie scolaire. Contre le dévoiement des missions des conseillers d'orientation, psychologues et la disparition du service public d'orientation. Pour le redéploiement d'équipes RASED complètes sur les écoles avec ouverture de nouvelles formations spécialisées ;
- Contre la flexibilité (remplacements à l'interne « Fillon- Robien ») et la précarité (assistants d'éducation, AVS, EVS, Contrats Avenir, Contrats d'Aide à l'Emploi, enseignant-e-s contractuel-les, etc.) ;
- Pour refuser le travail gratuit que l'on impose aux personnels («lundi de pentecôte» travaillée en « journée de solidarité », deuxième journée de pré-rentree, pré-rentree en août ...). la Fédération SUD éducation dénonce toutes les attaques faites contre le droit du travail.
- Contre la dégradation continue des conditions de travail (sur-effectifs, locaux hors normes ou inadaptés, multiplication des réunions hors du temps de travail, modifications des droits des TOS (affectation, mutation et congés), pressions hiérarchiques abusives...) et notamment contre les suppressions de poste dans les écoles, les établissements et les services et les dotations horaires insuffisantes.
- Pour le retrait de toutes les mesures de remise en cause ou limitation du droit de grève (service minimum, négociations préalables) ;
- Pour le rétablissement des droits syndicaux : droit à la formation syndicale, droit aux Réunions d'information syndicale sur temps de travail pour les personnels du premier degré (temps devant élèves) ;
- Pour l'abandon des sanctions contre les militant-e-s, notamment celles et ceux qui luttent contre « Base-élèves » qui organise le fichage des enfants, contre AFFELNET, contre le fichage des enseignant-es permis par le Décret 2012-342 du 8 mars 2012 ;
- Contre la répression syndicale et policière (élèves sans papiers, militants RESF, lycéens et étudiants en lutte. Pour soutenir R. Veillet ; nous demandons l'application de l'avis rendu le 25 janvier 2005 par le CSFP).
- Pour l'abrogation de toutes les réformes du système de retraites depuis 1993 (allongement de la durée de cotisation, report de l'âge légal de départ à la retraite, décotes,...) et retrait du projet 2013 ;
- Contre l'article 62-alinea VIII visant à supprimer le régime actuel des retraites outremer et le calcul des bonifications pour service fait dans ces territoires. Pour l'indexation des salaires à Mayotte.
- Contre l'Accord National Interprofessionnel (dit accord de Wagram) sur la « sécurisation » de l'emploi
- **La Fédération des syndicats SUD éducation revendique ainsi :**
- des moyens suffisants pour un service public de qualité, un budget plus important pour le service public d'éducation, et donc l'arrêt du recrutement de précaires, la titularisation sans conditions de concours ni de nationalité de tous les personnels précaires ;

- La création de tous les postes de fonctionnaires nécessaires, et notamment la création de postes de titulaires remplaçants en nombre suffisant, volontaires, avec décharge de service horaire et sans annualisation de leur temps de travail ;
- Une réelle formation professionnelle pour tous les personnels ;
- Un corps unique avec un salaire unique ;
- Une augmentation uniforme des salaires : + 400 euros pour tous les salaires jusqu'à un plafond de 3000 euros, pour réduire l'éventail des rémunérations, avec un salaire minimum porté immédiatement à 1700 euros et l'indexation des salaires sur l'inflation pour garantir le maintien du niveau de vie des personnels en activité et à la retraite ; nous combattons toute rémunération « au mérite » et toute évolution différenciée des carrières.
- Une véritable réduction du temps de travail avec la semaine de 32 heures sans perte de salaire ni flexibilité, réduction du temps de travail qui doit se décliner effectivement par la diminution des obligations de service pour les catégories qui, comme les enseignant-e-s, n'ont pas bénéficié des lois sur les 39 ou sur les 35 heures ; nous défendons la définition du temps de travail par des maxima hebdomadaires de service sans annualisation, ainsi que du temps de concertation compris dans nos services ;
- L'amélioration des conditions de travail, en commençant par la réduction du nombre d'élèves par classe et la définition légale de seuils maximums pour les groupes, la prise en compte par l'employeur de la dimension du travail, de la pénibilité, de la souffrance au travail, des risques psycho-sociaux et de la médecine de prévention ;
- La compensation par des réductions de service des tâches supplémentaires et de la pénibilité liées à certaines fonctions et à certains postes de travail, plutôt que par des indemnités.

Afin qu'aucune ambiguïté ne permette de faire pression sur les personnels grévistes, nous vous demandons avec insistance de bien vouloir en aviser toutes les directions de personnel concernées. Je vous prie de croire, Madame le ministre, Monsieur le ministre, à notre attachement aux services de la Fonction publique.

Françoise Harl , Co-secrétaire de la fédération des syndicats SUD éducation.

